

GENS DU VOYAGE

Fin septembre 2018, le Centre wallon de Médiation des Gens du Voyage invitait une délégation locale wallonne à visiter l'aire d'accueil de la commune française de Givet. Une aire d'accueil particulièrement digne d'intérêt, bien que la situation politique en la matière soit bien différente de celle de la Wallonie.

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage, c'est une asbl, née en septembre 2001 qui a, aujourd'hui, pour mission de favoriser et améliorer les relations entre les autorités publiques locales, les gens du voyage et la population sédentaire. Mais aussi, plus particulièrement, de soutenir la création d'aires d'accueil, et ce en favorisant le dialogue entre toutes les parties. L'exemple de Givet est bien évidemment un must en la matière, mais pas nécessairement un but à atteindre. Ainsi, comme nous l'explique Ahmed Hakim, Directeur du Centre de Médiation, le simple fait de prendre les gens du voyage en considération dans les procédures administratives suffit déjà largement.



ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Ahmed Akhim

Directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage

« Prévoir une organisation humaine permet de satisfaire 80 % des besoins des gens du voyage »



Monsieur Akhim, quelles sont les missions du Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie ?

Dès le début, le Centre de Médiation a eu pour mission de favoriser notamment la création et l'aménagement de terrains pour les gens du voyage, mais aussi de favoriser les projets citoyens pour les gens du voyage, d'être un lieu de médiation entre eux et les autorités, qu'elles soient locales, provinciales ou régionales, et enfin d'être un lieu d'accompagnement, de conseil et d'information. Les questions qui nous préoccupent quotidiennement sont nombreuses : de l'habitat mobile jusqu'aux problématiques et difficultés administratives liées, par exemple, à la question du domicile de référence, en passant par les dimensions sociales, éducatives et sanitaires. Et donc, depuis toujours, nous avons, je pense, été d'un précieux secours pour les mandataires locaux. Même si, par définition, le médiateur n'a aucun pouvoir, puisque nous ne représentons ni les autorités ni les gens du voyage, mais nous aidons, dans la mesure du possible, à ce qu'il y ait une vraie relation et une communication.

Deux mondes bien différents, qu'il faut arriver à mettre en commun...

C'est en effet extrêmement difficile puisque les gens du voyage ne forment pas une catégorie administrative en tant que telle. Déjà, les communautés qui composent les familles du voyage sont différentes entre elles, avec leur propre mode de vie. D'un autre côté, les autorités locales, qui sont tenues à respecter des procédures, ont leur dynamique propre. Une dynamique qui est parfois très éloignée des besoins, des désirs et des demandes exprimées par les gens du voyage. Ne fut-ce que, par exemple, sur le plan temporel : lorsque les gens du voyage arrivent sur un terrain, ils demandent une autorisation, mais le temps communal est beaucoup plus long que leur propre temps. Le Centre de Médiation vient s'insérer dans ce type de processus un peu contradictoire.

Quel est le message auprès des autorités locales dans ce cas ?

Nous sensibilisons les autorités locales à l'intérêt qu'il y a à prendre en considération la présence des gens du voyage.



Un groupe humain, quel qu'il soit, s'il n'est pas pris en considération dans la gestion de la cité, pose problème. Lorsqu'on anticipe la présence des gens du voyage, dans la toute grande majorité des cas, cela se passe beaucoup mieux pour tout le monde. Le même message, nous essayons de le faire passer du côté des gens du voyage. Nous les sensibilisons tout d'abord à la compréhension de la dynamique communale. C'est dans l'intérêt des familles du voyage elles-mêmes, parce que cela leur apporte une certaine sécurité. Ils sont sûrs de pouvoir accéder, moyennant les modalités classiques, à l'eau et à l'électricité, à ce qui constitue des besoins primaires.

Pourquoi les gens du voyage suscitent autant de réactions mitigées, pensez-vous ?

Les réactions mitigées sont normales, je pense. Les communes sont en contact avec la population locale et les réactions reflètent donc le malaise que nous rencontrons avec les citoyens. Et pourtant, si certains citoyens sont plutôt négatifs à l'encontre des gens du voyage, d'autres considèrent leur venue comme positive. Les gens du voyage, ce sont aussi les forains et les circassiens, ce sont aussi des gens qui travaillent. Leurs métiers n'ont pas nécessairement disparu, contrairement à ce que l'on pense. Tout cela pour dire que la population locale est aussi très diversifiée dans ses opinions et ses attitudes. Et parfois, mieux connaître l'autre permet d'apaiser les tensions. Et puis, l'attitude de la population locale est aussi le reflet du mode de gestion de toute la cité. Parce que lorsqu'un problème collectif est mal géré, cela rejaille sur tout le monde et sur les habitants locaux, en particulier.

Prévoir, c'est aussi éviter des mécontentements de la part de la population...

Dans toutes les expériences que nous avons avec des communes entrées dans un projet d'accueil des gens du voyage, on a constaté que le nombre de plaintes auprès du bourgmestre ou des forces de police diminuait. Parce que les gens sont rassurés. Depuis septembre 2001, il y a une série de communes qui sont conventionnées avec le Centre de Médiation. Celles-ci organisent avec nous l'accueil des gens du voyage, sans qu'il n'y ait, pour cela, nécessairement un terrain aménagé. Les gens du voyage ont donc pris leurs habitudes de concertation avec ces communes.

Pourquoi cela vous semblait-il important de montrer l'exemple de Givet aux autorités wallonnes ?

Il fallait montrer aux communes et à la Région wallonne que, à moins de trente kilomètres de la frontière belge, il y a des terrains d'accueil qui sont correctement équipés et organisés, sans que cela ne suscite de problèmes insurmontables. Sur le plan financier, cela se rapproche de ce que j'ai pu voir en Belgique lorsque l'une ou l'autre commune a aménagé un terrain. Et donc les gens du voyage évoluent aussi : quand ils arrivent en Wallonie, il y a une certaine attente car ils savent ce qui existe ailleurs. Donc, selon nous, c'est aussi possible en Wallonie. C'est même recommandable.



Cependant, en France, il y a un cadre législatif. Il y a une loi qui oblige les communes à aménager ce type de terrain. Et puis surtout, il y a l'existence des communautés de communes. Et donc, finalement, il y a un aspect supracommunal qui n'est pas systématique en Wallonie...

Oui, effectivement. Mais, ici, à Givet, la communauté de communes rassemble moins de 30 000 personnes et il y a une aire d'accueil pour plus de 30 caravanes. Quand on parle de Namur, c'est plus de 100 000 habitants et, là, on a une aire d'accueil communale. On est donc dans des besoins relativement différents. Que l'on soit bien clair : il n'a jamais été question, pour nous, de demander à chaque commune d'aménager un terrain. Mais simplement, qu'il y ait un accueil organisé pour une région donnée. L'approche provinciale pourrait être possible, notamment.

Quelles seraient, dès lors, vos recommandations aujourd'hui ?

D'abord, il serait profitable que la Wallonie crée un cadre sécurisant pour les autorités locales. Le Centre de Médiation peut aider à cela. Pour certaines communes qui ont de l'expérience dans le domaine, de nouveaux repères ne sont pas nécessaires, mais pour beaucoup d'autres, une simple circulaire d'information les aiderait beaucoup. L'accueil des gens du voyage est l'une des attributions du bourgmestre dans le cadre de la gestion de l'ordre public. Et c'est malheureusement encore difficile à gérer sur le plan de l'énergie et du temps déployés, mais aussi sur le plan de l'image politique. Pour les communes, il n'est donc pas nécessaire d'aménager un terrain d'accueil d'emblée. Prévoir une organisation humaine, une procédure très simple, très peu coûteuse en moyens humains, permet de satisfaire 80 % des besoins des gens du voyage. Il faut, de plus, penser à la communication avec la population locale, c'est important.

Pour toute d'information :

Centre de Médiation des Gens du Voyage
Rue Borgnet, 12 - 5000 Namur - 081 24 18 14
gensduvoyage@skynet.be - www.cmgv.be



Le lecteur trouvera un reportage à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvctv).